

CSAL du 13 mars 2025

Déclaration Liminaire

M. le Président,

Impossible pour nous de commencer ce CSAL sans revenir sur l'actualité et les dernières attaques que nous subissons.

Le rapport de la Cour des comptes sur l'état financier de nos régimes de retraite, qui a été rendu public le jeudi 20 février, représente un démenti cinglant aux chiffres farfelus retenus par le Premier ministre. Il permet de rétablir une vérité et une évidence : il n'y a pas de déficit caché de nos régimes de retraite.

Ce rapport acte aussi qu'il n'y a pas de traitement de faveur des fonctionnaires. C'est important de le dire et de le redire : ce rapport confirme que les fonctionnaires ont un régime moins favorable que celui des salariés du privé et qu'il n'y a pas de surcoût du régime des fonctionnaires. Il confirme également que la réforme violente de 2023 n'a pas résolu le problème de financement de nos régimes.

Par ailleurs, certaines voix s'élèvent pour nous expliquer que l'entrée dans une économie de guerre justifie l'allongement de l'âge légal de départ en retraite. La paix et la solidarité font partie des valeurs fondatrices de la CGT. Pour la CGT FP 34, il est donc hors de question de troquer l'avenir des salariés pour nourrir la guerre.

Nous réaffirmons avec détermination nos revendications : **l'abrogation de la réforme de 2023 et au-delà le retour de la retraite à 60 ans.**

Au lendemain du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, nous souhaitons rappeler que **se battre pour l'égalité femmes-hommes c'est toute l'année et sur tous les fronts** : salaires, retraites, soutien à la parentalité, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, contre les discriminations...

Le budget 2025 a été adopté non sans péripéties ni difficultés. Malgré une communication importante sur les efforts demandés aux plus riches, cet « effort » ne portera que sur 2025 ; pas de quoi quitter la France comme le laisse entendre Monsieur Arnault, qui n'y habite déjà plus ! La pression mise pour faire adopter un budget coûte que coûte sans lequel « la fin du monde était proche » profite encore sans surprise aux mêmes.

En revanche, les efforts demandés aux fonctionnaires restent quasi inchangés :

- Gel du point d'indice.
- La Garantie Individuelle pour le Pouvoir d'Achat (GIPA) ne sera pas versée non plus en 2025.
- Les 550 suppressions d'emplois sont bien confirmées à la DGFIP.
- Si le passage à 3 jours de carence a été retiré de la loi pour la fonction publique, la mesure entraînant le plus d'économies au détriment des fonctionnaires en arrêt maladie est maintenue. Ainsi depuis le 1^{er} mars, en cas d'arrêt maladie, les fonctionnaires se verront appliquer un jour de carence et une retenue de 10 % de leur rémunération les jours suivants sur toute la durée de l'arrêt.

Le 20 février dernier, nous découvrons sur l'Ulysse, avec étonnement, pour ne pas dire consternation et colère, la mise à disposition sur l'ENSAP de la fiche interministérielle de

situation individuelle (FISI). Celle-ci y est présentée comme une avancée positive pour les agents. Notre avis est tout autre. Tout d'abord, il n'y a eu aucune information ni concertation avec les instances représentatives des personnels de la Fonction Publique. De plus, cette fiche présente l'historique des congés maladies (pouvant aller jusqu'à 5 ans), les congés bonifiés, et les absences diverses sur les 12 derniers mois (PMA, soins divers, syndicales...). **Cette fiche contient des éléments que la CGT considère comme illégaux.** Compte tenu de ces graves atteintes aux droits des agents, l'UFSE CGT a saisi le ministre de la fonction publique et demande le retrait immédiat la FISI.

Comme si tout cela ne suffisait pas, certaines règles de mobilité ont été modifiées par la Direction Générale (DG).

Plusieurs « groupes de travail », purement informatifs, avaient creusé définitivement la tombe de la mobilité à l'ancienneté administrative au profit d'un recrutement exclusivement au choix pour les cadres intermédiaires que sont les IDIV, IP et AFIPA, puisque désormais seuls les administrateurs de l'État « méritent » l'appellation A+.

La DG arrive encore à nous surprendre dans la déréglementation et la suppression des droits des agents. En effet, la note 2025/01/2109 du 30 janvier 2025 **supprime purement et simplement le mouvement annuel de mutation des IDIV, IP et AFIPA. Le fil de l'eau devient la règle.** La DG indique que la majorité des mouvements continuerait à avoir lieu au 01/09 mais les promesses n'engagent que ceux qui y croient... Il est vrai que nos décideurs n'ayant plus d'enfants scolarisés depuis longtemps, leur mobilité instantanée n'est pas encombrée de considérations scolaires...

Le nouveau dispositif en 3 phases, plus une phase préparatoire, réussit le tour de force d'être encore plus complexe et inéquitable qu'un mouvement annuel administratif au choix !

Nous souhaitons également attirer l'attention sur l'usine à gaz créée par la fin du mouvement annuel pour les lauréats IP et AFIPA. En effet, obligée de leur trouver un poste correspondant à leur sélection, la DG a imaginé un dispositif de repêchage, la « fabuleuse » phase 3, qui verra les lauréats, qui n'ont pas su plaire lors des « entretiens d'embauche », se voir proposer des postes dans une liste, constituée unilatéralement par les bureaux RH de la DG, de postes restés vacants qu'ils se partageront par ordre de mérite au concours. **Quelle belle façon de débiter sa carrière administrative de cadre à la DGFIP...**

Dernière nouveauté, point qui sera débattu lors de ce CSAL, la **mise en place du recrutement au choix en local pour les cadres A.** Cette évolution structurante pour les carrières des A se fait aux forceps et dans une précipitation qui n'augure rien de bon. Présentée succinctement et sans débat lors d'un GT le 09 octobre 2024, le point a été examiné en CSAR (boycotté) en décembre 2024 pour mise en place au 01 janvier 2025 !

Indépendamment du contexte subjectif de la notion de « choix » il est évident que, malgré des précautions purement décoratives, les priorités et critères légaux de mobilité (rapprochement de conjoints, RQTH, rapprochements enfants en cas de séparation...) n'ont plus aucune valeur opposable, et pire, pourraient constituer des freins, conscients ou inconscients, auprès des futurs « recruteurs ».

Ce système va créer artificiellement un roulement avec des vacances temporaires. Il va générer une instabilité dans les services. L'administration se tire une balle dans le pied si les chaises musicales gagnent en volumétrie. Le risque de « filiarisation » est extrême pour les collègues. Ce nouveau protocole va ajouter de la charge de travail aux chefs de service et pour les RH.

La CGT FP 34 reste déterminée et dénonce fermement la destruction de la Fonction Publique, de nos carrières et de nos emplois.